

Synthèse du rapport d'activité 2017 du Déléataire DG Services, pour l'exploitation du service d'avitaillement et de carénage du port de Carry-le-Rouet

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016 ; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1er janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 005/472/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/131, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société DG Services «l'exploitation des services publics d'avitaillement et de carénage du port de plaisance de Carry le Rouet». Ce contrat a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 29 juillet 2013. Il convient ici de présenter le rapport d'activité du délégataire pour l'année 2017, afin de prendre acte de la transmission de ce dernier.

L'année 2017 est la première année d'exercice pleine du délégataire depuis 2014. En effet, l'exploitation des services d'avitaillement, de grutage et carénage a été interrompue du 31 décembre 2014 au 31 mai 2016 en raison de la rénovation et de la mise aux normes de l'aire technique. Le niveau d'activité du délégataire est revenu au niveau d'exploitation constaté en 2014 (dernière année pleine du délégataire) Par rapport à la demi-année de 2016, le grutage a diminué, mais le carénage a quant à lui fortement augmenté, revenant aux niveaux d'activité de 2014. Le service rendu par le délégataire DG SERVICES est de qualité et les usagers en sont satisfaits.

Le délégataire transmet les documents nécessaires au suivi de l'exploitation, ce qui permet de vérifier le respect des marges commerciales appliquées (obligation contractuelle). Sur le plan financier, le chiffre d'affaires de l'activité s'élève à 533k€. Les charges représentent 480k€ et sont inférieures au total des produits, représenté par le chiffre d'affaires.

Ainsi, l'activité déléguée, gérée par le délégataire DG SERVICES est bénéficiaire, situation constante depuis 2014, et cela à hauteur de 53k€. Le délégataire a versé à la Métropole une redevance de 18 314 € HT.

La situation financière du délégataire est saine et équilibrée.

Conclusion :

Au vu des éléments énoncés, de la transmission par le délégataire des documents permettant d'attester de la bonne réalisation de sa mission de service public, nous proposons à la commission d'acter de la bonne transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du service d'avitaillement et de carénage du port de Carry-le-Rouet.